Pour le Maire
et par délégation
Directrice Générale
des Services
Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 027-212701650-20260929-CM28092026_06_2-DE

CM-29-09-2026/06-2

Département *EURE* **Arrondissement** *EVREUX* **Canton** *CONCHES*	*COMMUNE DE CONCHES EN OUCHE* EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de délégués en exercice :	*27*
Nombre de présents :	*25*
Nombre de votants :	*26*
Date de Convocation :	*22/09/2026*

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Conches, *légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche*

ETAIENT PRESENTS
Monsieur *Jérôme PASCO, Maire,*

Mesdames *Claire LACAMPAGNE CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Nadine ROBERT, Monique JEAN, Isabelle BRITTON, Agnès TREGOUET, Claire AUFFRET, Aurélie CERNON, Céline CONSTANT, Delphine METAYER*

Messieurs *David SIMONNET, Thiery PINARD, Emmanuel BROUSSE, Jean-François DEBAIN, Didier MASSE, Alain ROUSSEAU, Pierre FONTAINE, Pascal DESBOIS, Didier MABIRE, Xavier HAUDEBOURG, Guillaume MARLIERE, Fabrice SORIEUL, Vincent POZO*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES
Madame *Emilie CORBIER donnant procuration à* ***Monsieur*** *David SIMONNET,*
Madame *Marie AUBRY*

Secrétaire de séance *: Monique JEAN*

Objet : MUSEE DU VERRE – DON D'ŒUVRES PICTURALES EN FAVEUR DE LA VILLE DE CONCHES

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/82839

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 027-212701650-20260929-CM28092026_06_2-DE

Madame Claire LACAMPAGNE-CROCHET informe que **Monsieur et Madame FOURMONT**, *souhaite contribuer à la préservation de notre histoire locale. Aussi, ils proposent de faire don à la commune de deux tableaux d'Éliane Guillaume, illustrant des scènes emblématiques du comice de Conches. Ces œuvres, réalisées vers 2009, s'inscrivent pleinement dans notre héritage culturel. Il convient de d'accepter cette acquisition, par le biais de ce don, afin de faire entrer ces œuvres dans les collections de la ville.*

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2213-13 ;
- La proposition de don formulée par **Monsieur et Madame FOURMONT**;
- L'intérêt patrimonial et culturel des œuvres concernées ;

Considérant :

- Que **Monsieur et Madame FOURMONT** proposent à la ville de Conches le don de deux tableaux représentant des scènes du comice de Conches, peintes par **Éliane GUILLAUME** vers 2009 ;
- Que ces œuvres, par leur valeur artistique et historique, contribueront à enrichir le patrimoine culturel de la commune ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** le don des deux tableaux offerts par **Monsieur et Madame FOURMONT**.

- **Décident de les intégrer officiellement** dans les collections municipales :

- **Décident de prévoir**, si nécessaire, une cérémonie de remise ou une plaque commémorative pour marquer cet évènement.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Maire, ou en son absence Claire LACAMPAGNE CROCHET ou Sophie LEMEZ, Adjointes au Maire, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Conches, le Trente Septembre Deux Mil Vingt-Six

Le Maire
Jérôme PASCO

Mise en ligne le : 16/10/2026 16:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Conches-en-Ouche
https://www.conches-en-ouche.fr/documents_administratifs/82839